RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE BIBLISHEIM

PROCES - VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire,

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: M. DEUTSCH Laurent,

Membres absents non excusés: ---

Pouvoirs: M. DEUTSCH à M. AMRHEIN,

Avant de passer à l'ordre du jour:

➢ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. RITTER Fabrice

➢ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 JUIN 2025

M. AMRHEIN précise que les travaux n'ont pas débuté dans la Rue de Gunstett. Mme CABIROL rappelle que la Commune avait simplement été informée des travaux et donné son accord. Après ces précisions, le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

➢ COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	NEANT	
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 23 mars 2023 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales) :

NEANT

RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER-PECHELBRONN POUR LA PROCHAINE MANDATURE - RECTIFICATIF

Le Conseil Municipal rectifie sa délibération du 6 juin 2025 en présentant le tableau des communes de la Communauté de Communes par ordre décroissant de population.

LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS: FACTURATION DES ORDURES MENAGERES

Suite au nouveau mode de calcul de la redevance pour enlèvement des ordures ménagère applicables aux communes, le Conseil Municipal décide la mise en place d'un tarif forfaitaire de 10 € en cas d'utilisation de la poubelle.

DIVERS

➢ GEOCOEUR

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise en place d'un boîtier Géocoeur à coté du défibrillateur, afin d'alerter les passants sur un besoin d'aide à proximité.

➢ Ecole

Madame le Maire présente la nouvelle répartition des effectifs pour l'année scolaires 2025/2026. L'école de BIBLISHEIM accueillera 18 élèves en classe de CE1. Il y aura 127 élèves scolarisés dans l'ensemble du RPI.

➢ Informations diverses

⇒ *Piste cyclable :* l'entretien de la piste cyclable est à la charge de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn. Mais il est également réalisé par la Commune de BIBLISHEIM

⇒ *Arbres le long de la RD 772:* des arbres menacent de tomber sur la Route de Walbourg. Les propriétaires avaient déjà été informés du risque.

⇒ *Entretien du cimetière:* Madame le Maire rappelle que l'entretien du cimetière autours des tombes est à la charge des particuliers et non de la commune

Fin de la réunion : 20 H 00

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

MAIRIE DE BIBLISHEIM 67360

Cabirol de St Georges